

Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

Marché public à procédure adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes – M.I.N. Fleurs 17 – BOX 85 – 06296 NICE CEDEX 3 – Tél : 04.93.18.45.00

Objet du Marché : Le marché portera sur le transport hélicoptéré de sel et de matériaux sur les alpages du département des Alpes-Maritimes durant la période du **2 AU 5 JUILLET 2018**, représentant environ 180 rotations pour les éleveurs (+ ou – 10), au départ de 37 points d'envol situés à proximité des alpages.

Type de Marché : Marché de services

Lieu d'exécution du marché : le département des AM

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de commencement de la prestation : 2 juillet 2018

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants : **prix pour 40% et valeur technique pour 60%**

Type de procédure de passation : Adaptée

Date limite de réception de candidature : 25/04/18, à 16 heures

Date d'envoi du présent avis : 3 avril 2018

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes – M.I.N. Fleurs 17 – BOX 85 – 06296 NICE CEDEX 3

www.paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes

Rubrique Marché public

Modalités de financement et de paiement du marché : les prestations seront financées par les fonds propres de la Chambre d'agriculture des AM.

L'exécution du Marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : Euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

I. - Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

2° Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilatte – B.P. 4179 – 06359 NICE CEDEX 4, Tél : 04.92.04.13.13, Fax : 04.93.55.78.31

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des litiges en matière de Marché publics (CCIRAL), Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur Secrétariat Général pour les Affaires Générales, bd. Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20, Tél : 04.91.15.63.74, Fax : 04.91.15.61.90.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Nice, 33 bd Franck Pilatte, B.P. 4179, 06259 Nice cedex 4, Tél : 04.92.04.13.13, Fax : 04.93.55.78.31